



# D.E.A.E.S.

## Diplôme d'Etat

### Accompagnant Educatif et Social

Selon l'arrêté du 29/01/2016 en date du 03/02/2016

#### LE METIER

Le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (D.E.A.E.S.) atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés. Ses titulaires veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire

Le DEAES s'organise autour d'un tronc commun (centré sur l'intervention professionnelle en direction des personnes) complété au choix d'une ou plusieurs spécialisations parmi :

- L'Accompagnement de la vie à domicile, (actuels Auxiliaires de Vie Sociale)
- L'Accompagnement de la vie en structure collective (actuels Aide Médico-Psychologique)
- L'Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (actuels Auxiliaires de Vie Scolaire ou Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap" - AESH).

#### Missions

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

#### PROGRAMME

La répartition du volume de formation théorique et pratique par domaine est la suivante :

DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » : 126h de socle commun et 14h de spécialité.

DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » : 98h de socle commun et 63h de spécialité.

DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » : 63h de socle commun et 28h de spécialité.

DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » : 70h de socle commun et 42h de spécialité.

La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des domaines de formation, socle commun et spécialité.

#### ORGANISATION

- **Les conditions d'accès à la formation :**
  - ✓ Réussir l'épreuve d'admissibilité, (possibilité de dispense),
  - ✓ Valider l'épreuve orale d'admission,
  - ✓ Aucune condition de diplôme,
  - ✓ Etre majeur,
  - ✓ Etre mobile,
  - ✓ Avoir validé son projet professionnel.
- **DATES :**
- **DUREE :**
  - ✓ Entre 12 et 18 mois
  - ✓ 525 heures de formation théorique
  - ✓ 140 heures de stage hors employeur (pour les salariés)
  - ✓ 840 heures de stage
  - ✓ Rythme prévisionnel : 1 semaine en centre toutes les 4 semaines
- **PUBLIC :**
  - ✓ Demandeur d'emploi
  - ✓ Contrat d'apprentissage
  - ✓ Contrat de professionnalisation
  - ✓ Salarié dans le cadre du CIF, plan de formation, période de professionnalisation, CPF, Cellule de reclassement, ...
  - ✓ Financement individuel

## **Fonctions**

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

## **Secteurs d'activité selon la spécialité**

### **Accompagnement de la vie à domicile**

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

### **Accompagnement de la vie en structure collective**

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées, (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

### **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire**

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

## **CONTACT**

**MFR du Blayais**  
**4 impasse du Merle**  
**33390 ST MARTIN LACAUSSADE**  
**Tel : 05.57.42.65.15 Fax : 05.57.42.05.27**  
**Mail : [mfr.blaye@mfr.asso.fr](mailto:mfr.blaye@mfr.asso.fr) Site : [www.mfrblaye.fr](http://www.mfrblaye.fr)**